

administrations publiques pourraient, elles aussi, bénéficier de la compétitivité du marché et s'approvisionner à moindres frais.

Mes collègues provinciaux et moi-même avons établi un Comité des ministres sur le commerce intérieur afin de mieux délimiter les enjeux et de passer en revue les progrès réalisés pour relever les défis. Nous négocions maintenant un Accord intergouvernemental qui s'étendra aux achats de services et de construction. La prochaine étape consistera à négocier l'inclusion des sociétés d'État ainsi que des municipalités, des universités, des écoles et des services hospitaliers subventionnés à partir de fonds publics.

En mars dernier, le Premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux ont invité les ministres fédéraux et provinciaux à terminer les travaux entamés en vue de repérer, de réduire et de supprimer les obstacles au commerce interprovincial d'ici le 31 mars 1995. Après des dizaines d'années de pourparlers sur le libre-échange à l'intérieur du Canada, nous nous sommes finalement entendus sur un objectif commun. Le Comité intergouvernemental a accepté le dispositif global d'élimination des obstacles au commerce qui subsistent, d'ici la date cible. Nous avons aussi admis en principe que les administrations publiques canadiennes devront traiter les biens, les services, les capitaux et les gens de manière égalitaire, indépendamment de leur lieu d'origine au Canada, et nous allons harmoniser les règlements et les pratiques administratives en ce sens.

Il nous reste maintenant à passer à l'action.

Nous devons à présent trouver les lois, les règlements, les politiques et les pratiques qu'il faut réviser. Les administrations publiques se sont engagées à terminer cette première étape des travaux d'ici la prochaine réunion du Comité intergouvernemental, prévue à l'automne. Nous sommes conscients du fait qu'en appliquant ces principes, les administrations doivent :

- s'assurer que les pratiques et les politiques sont conformes aux objectifs de création d'un marché intégré unique au Canada;
- garantir la communication des renseignements relatifs au processus d'octroi des marchés; et
- empêcher la création, en cours de route, de nouveaux obstacles.

Nous désirons aller plus loin. À notre réunion de cet automne, nous examinerons les possibilités d'un mécanisme efficace de conformité aux dispositions d'achats internes et étudierons les mesures susceptibles d'améliorer les liens avec les entreprises et les investisseurs au Canada. Nous allons en outre chercher